



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Québec, le 4 juillet 2016

Madame Jessica SAINT-MARTIN, électricienne
Comité des femmes de la FTQ Construction
9671, boul. Métropolitain Est
Anjou H1J 3C1

Objet : Féminisation des appellations d'emploi dans l'industrie de la construction

Madame,

Je m'apprêtais à écrire à votre fédération syndicale concernant certaines appellations d'emploi dans les conventions collectives de l'industrie de la construction, au moment où j'ai pris connaissance de l'article de la journaliste Dominique Scali dans le Journal de Québec du 25 juin 2016. Cet article fait état de votre démarche pour la féminisation des appellations d'emploi dans cette industrie.

Ce fut une agréable surprise pour le soussigné d'apprendre cette nouvelle. Je vous félicite chaleureusement de votre démarche personnelle. Je constate aussi, avec plaisir, que la FTQ-Construction vous appuie. Dans le passé, notre association a appuyé des initiatives semblables, particulièrement par l'action de sa présidente actuelle, Pierrette Vachon-L'Heureux. Il va sans dire que votre action dans un domaine important comme celui de l'industrie de la construction a une grande importance et qu'elle pourra avoir des répercussions importantes.

Après examen de la liste des appellations que la FTQ-Construction a préparée, je constate que la féminisation va de soi et ne comporte aucune difficulté dans la grande majorité des emplois. Je fais remarquer toutefois que cette opération doit entraîner la modification de quelques appellations d'emploi actuelles si l'on veut pouvoir féminiser correctement en français.

Certaines d'entre elles dans les conventions collectives actuelles sont fautives parce qu'elles sont des calques de l'anglais, des anglicismes, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Il ne faut pas que ces appellations d'emploi au masculin actuellement, soient féminisées sans modification parce que cette opération contribuerait alors à confirmer dans l'usage des appellations erronées. L'action féminine doit contribuer au progrès de la langue et non à sa dégradation. Les femmes ne doivent pas se comporter comme si elles ignoraient que certaines appellations d'emploi actuelles sont carrément fautives. Elles ne doivent surtout pas se les faire imposer au féminin. Ce serait le comble, « to add insult to injury », comme diraient les anglophones.

Ces appellations fautives s'expliquent par l'histoire. Il ne s'agit pas de blâmer ici qui que ce soit pour leur présence. Parmi les causes de cette situation linguistique malheureuse, il y a le législateur qui n'a pas hésité à avaliser ces appellations dans sa législation malgré les observations

qui lui ont été faites par notre association en particulier. Il est temps plus que jamais de corriger cette situation, en partie du moins, à l'occasion de votre démarche. C'est pourquoi notre association expose son point de vue sur le sujet dans les exemples qui suivent.

- **opérateur**

L'emploi du générique opérateur est fautif dans les appellations opérateur de pelle, de foreuse, de grue, de tracteur, d'équipement lourd, d'appareil de levage, de pompes, de compresseurs, d'usines fixes, de génératrice, de chaudière à vapeur, de scie mécanique, de bouilloire portative, etc. Ce mot est alors un anglicisme de *operator*. En français, c'est le mot conducteur dont l'emploi s'impose de façon générale, ce qui donne conductrice. Je sais, par expérience, comment certains réagissent devant une telle affirmation. Pour eux, conduire correspond à *to drive* alors qu'opérer correspond à *to operate*, ce qui est erroné. Vous ne devez pas devenir des opératrices mal dénommées et contribuer ainsi à répandre cette faute. Ne vous laissez pas imposer une telle appellation dans les exemples ci-dessus. Faites-vous respecter.

L'emploi fautif du mot opérateur a entraîné – tenez-vous bien – la formulation **opérer une pelle**, une foreuse, une grue, un tracteur, etc. Il s'agit de la traduction littérale de *to operate* qui se rend alors par conduire. On peut employer aussi d'autres verbes comme manoeuvrer, faire fonctionner, actionner, selon le contexte. Ainsi, on peut manoeuvrer un treuil et piloter un avion ou gouverner un bateau! On ne les opère pas!

Il faut ajouter que le mot **opération** a succédé au verbe opérer dans le même sens, calque lui aussi de l'anglais *operation* au lieu du fonctionnement ou de la marche. Voilà trois anglicismes qui doivent disparaître des conventions collectives. En insistant pour être appelées correctement conductrices et non opératrices, vous aiderez vos collègues masculins à devenir des conducteurs qui conduiront, manoeuvreront ou feront fonctionner des appareils, mais qui ne les opéreront plus. La langue sera respectée dans la vraie vie.

- **travailleur souterrain (mineur)**

Y a-t-il actuellement des femmes appelées travailleurs souterrains? Si tel est le cas, elles n'ont pas intérêt à devenir des travailleuses souterraines parce que cette appellation n'a aucun sens en français. En effet, le mot souterrain ne se dit pas d'une personne, mais d'une chose. Ainsi on parle des travaux souterrains, d'un passage souterrain, etc. Cette appellation est donc à éviter pour désigner une personne.

Qu'est-ce que fait le mot mineur dans le décor? Il n'ajoute rien ici. En effet, il désigne aussi bien l'ouvrier qui travaille dans un puits de mine à ciel ouvert que celui qui travaille dans une mine souterraine. Ce dernier est appelé mineur du fond, le fond signifiant l'intérieur de la mine par opposition à surface ou jour.

En outre, la définition actuelle dans les conventions collectives mentionne l'ouvrier « qui effectue des travaux de construction de tunnels ». Elle désigne donc celui qui est affecté au forage des tunnels et qui est appelé tunnelier dans les dictionnaires Le Robert et le Dictionnaire Flammarion de la langue française. À côté des tunneliers, il y aura donc dorénavant des tunnelières et la langue s'en portera mieux.

- **opérateur de machinerie lourde**

Ce qui a déjà été dit sur le mot opérateur vaut dans ce cas-ci également. Il faut parler de conducteur et de conductrice.

L'expression machinerie lourde est une traduction de *heavy machinery*. Le mot machinerie, en français, se dit d'un ensemble de machines employées à un travail. Ainsi, on parlera de la machinerie d'une aluminerie, d'une papeterie, d'une filature, etc. C'est un terme collectif. Or, le conducteur conduit une machine et non l'ensemble des machines. C'est pourquoi on dit naturellement conducteur de machines lourdes. Cette appellation figure d'ailleurs dans des appellations actuelles comme mécanicien de machines lourdes, homme de service sur machines lourdes, soudeurs-machines lourdes, préposé au débosselage des machines lourdes et homme de service sur machines lourdes, etc.

Par ailleurs, il faut savoir qu'il existe au Québec un « Centre national de conduite d'engins de chantier ». Il relève de la Commission scolaire des Navigateurs de Lévis et il est bien connu dans le monde de la construction. L'appellation engin de chantier, faut-il le mentionner, est celle qui est la plus courante en français. On la trouve déjà aussi dans les conventions collectives actuelles, entre autres dans les appellations conducteur d'engin moyen, d'engin léger et d'engin lourd. C'est l'appellation à privilégier en tout temps, même si machines lourdes n'est pas fautif. Les femmes doivent viser à la perfection et souhaiter faire partie d'un syndicat de conductrices et de conducteurs d'engins de chantier.

- **monteur d'acier de structure**

Cette appellation est une traduction littérale et fautive de *structural steel erector*. Seul le terme monteur est juste. Le qualificatif acier de structure ne signifie rien en français, à bien y penser. Les deux mots anglais se rendent en français par acier de construction, tout comme *structural wood* se rend par bois de construction et non bois de structure.

L'appellation française reconnue pour désigner cet emploi est monteur de charpentes métalliques, soit une personne qui fait le montage et le levage de ces charpentes. Dans l'usage courant, on dit monteur-levageur et familièrement, levageur, tout court. Vous deviendrez donc des monteuses-levageuses et vos compagnons des monteurs-levageurs. Tout un progrès pour vous et pour la langue!

- **parqueteur-sableur**

Le mot parqueteur est le terme français courant introduit il y a quelques années. Le mot sableur est, par ailleurs, un anglicisme de *sander* qui se rend en français par ponceur, soit un ouvrier qui fait du ponçage. Au fait, cette dernière mention est-elle nécessaire, le parqueteur faisant habituellement du ponçage? Quoi qu'il en soit, vous deviendrez des parqueteuses et, le cas échéant, des parqueteuses-ponceuses.

- **Surintendant**

Je n'ai pas trouvé de définition de cette fonction dans les conventions collectives. Cette appellation d'emploi n'existe pas en français. Elle est une mauvaise traduction de l'anglais *superintendent*. Il s'agit, en français, du chef de chantier ou du contremaître général. Le mot surintendante est donc à éviter au féminin comme appellation d'emploi.

Carte de compétence

Je signale que l'article de journal susmentionné fait mention dans le sous-titre de cartes de compétence. Cette appellation est un anglicisme de *competency card*, un certificat de qualification, en français. Ce dernier terme est d'ailleurs celui qui figure dans la *Loi des conventions collectives du travail* (2 Geo VI, ch. 52) adoptée en 1937, qui traitait de la qualification des salariés. Ce n'est qu'en 2011, avec l'adoption du Projet de loi n° 33, que le législateur a introduit cette appellation fautive, malgré qu'on la lui eût signalée à maintes reprises. Il a préféré suivre l'avis de gens du milieu qui le conseillaient et qui n'hésitent pas à employer cet anglicisme aujourd'hui. Rien ne vous empêche d'employer l'appellation certificat de qualification, qui est présente dans la législation antérieure toujours en vigueur.

Les femmes dans les autres centrales syndicales

Je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a des femmes de votre qualité dans les autres centrales syndicales, qui ont le même idéal que vous et qui seraient heureuses de s'engager dans leur milieu. Il y en a sûrement qui ne demanderaient pas mieux que de s'associer avec vous pour cette démarche. Peut-être ont-elles lu l'article de madame Scali ou verront-elles la présente qui est expédiée à tous les membres de l'Asulf!

Sans vouloir vous dire quoi faire, je me demande si vous ne feriez pas bien d'entrer en contact avec des collègues de travail femmes dans d'autres centrales et de leur faire part de votre projet. Vous auriez probablement des réactions encourageantes qui vous mèneraient encore plus loin, rien d'autre qu'à la victoire.

Je vous laisse avec ces suggestions faites dans un but constructif que vous devinez facilement, celui de l'emploi d'appellations d'emploi féminisées correctement en français dans l'industrie de la construction. Si je peux vous être utile, n'hésitez pas à m'appeler.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Robert AUCLAIR

RA/ac

c.c. M. Yves Ouellet, directeur général - FTQ-Construction
 Mme Lola LeBasseur - FTQ
 Mme Rima Chaaban - FTQ
 Mme Audrey Murray - CCQ
 Mme Dominique Scali - Journal de Montréal
 Membres (Asulf)